

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**CANTON DE ROMBAS**  
**COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 À HUIS CLOS**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Pouvoirs : 3  
Absents excusés : 3

Date de convocation : 07 avril 2021

**Etaient présents** : Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Thierry CHARTON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

**Etaient absents excusés** : M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à M. Raymond BECKER, M. Dominique WEYANT a donné procuration à Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Charlotte BECKER a donné procuration à Mme Enza BAROTTE.

**Secrétaire de séance** : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 1<sup>er</sup> mars 2021

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB 8.8-027/2021 : INSCRIPTION AU LABEL « COMMUNE NATURE »**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet global de suppression de l'utilisation des pesticides, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est accompagnent les communes dans cette démarche. L'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pouvant aller jusqu'à 50% pour la réalisation d'études type « audit des pratiques phytosanitaires », « plan de gestion différenciée » ou « désherbage ».

En complément, le Conseil Régional Grand'Est a mis en place un dispositif de soutien en vue de la protection des ressources en eau, cet accompagnement de 30% supplémentaire porte à 80%, soit le montant maximal autorisé.

Dans un premier temps, la Commune doit réaliser un audit des pratiques phytosanitaires puisque c'est un préalable indispensable pour financer des investissements. Cette étude intègre notamment un diagnostic de la situation et un programme prévisionnel démontrant ainsi la réflexion globale de la Commune qui a été menée avant de réaliser des investissements ou des actions de communication ou sensibilisation.

Un devis est présenté en Conseil Municipal, celui de l'association FREDON d'un montant de 6 492,00 € TTC.

La Maire propose de solliciter des financements auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de la Région Grand'Est.



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Autorise le lancement de l'audit des pratiques phytosanitaires
2. Accepte le devis de Fredon
3. Sollicite des financements auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et de la région Grand Est pour les études permettant la suppression de l'utilisation des pesticides et les éventuels investissements
4. Inscrit des crédits suffisants au budget communal.

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 13 avril 2021  
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20210412-2021DEL027-DE  
Reçu le 15/04/2021

